

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20230516DEC063

Objet: Télésurveillance, maintenance et remplacement des systèmes d'alarmes intrusion

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure d'appel d'offres ouvert réalisée conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, relative aux prestations d'installation, de maintenance, de télésurveillance de systèmes d'alarme anti-intrusion.

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 12 mai 2023,

VU le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : de signer l'accord cadre public suivant :

- Titulaire : FRANCE ALARME – 420000 SAINT ETIENNE
- Dénomination du marché: Télésurveillance, maintenance et remplacement des systèmes d'alarme intrusion
- Montant maximum : 130 000,00 € HT / an
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois
- Procédure utilisée : Appel d'offres ouvert

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

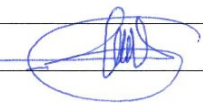
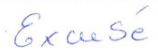
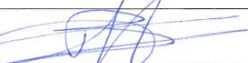
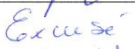
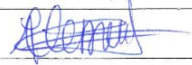
vendredi 12 mai 2023

Objet de la consultation :

Télésurveillance, maintenance et remplacement des systèmes d'alarme intrusion

Procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

EMARGEMENT

1 ^{er} collège : personnes ayant voix délibératives	Nom et prénom	Signature
	Président	
	Evelyne BRUNET	
	Titulaires	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	Suppléants	
2 ^{ème} collège : personnes ayant voix consultatives	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
	Pascal MIRALLES-FOMINE	
	Marion CARRIER	
	Françoise KIRASSIAN	
	Jean-Pierre ANGOSTO	
	Voix consultatives :	
	Comptable public ou son représentant	
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	Agents de la collectivité ou personnalités désignées	
	Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Xavier PERINO Directeur Général des Services Techniques	
	Clara CLEMENT Directrice technique	
	Ischem BEILLITA Technicien - Gestion Equipements	

- ☒ Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
- ☐ Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse de

☒ retient le classement des offres proposé

- FRANCE ALARME
- CHUBB DELTA

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

FRANCE ALARME

Pour :

Contre :

Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour :

Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le

S²LO

ID : 069-216900290-20230516-20230516DEC063-AU